

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

PRÉSENTATION DU BUDGET DU MTES



Un budget en augmentation d'un milliard au service des grandes priorités du ministère

Comme l'année dernière le budget du ministère est en augmentation, preuve du caractère prioritaire des actions qu'il finance !

Cette augmentation d'environ 3,1 % représente une progression de 1 milliard d'euros de nos crédits, soit un total de 34,2 Milliards pour le ministère et ses opérateurs.

Cet effort fait par la Nation pour soutenir nos politiques nous donne les moyens d'agir mais il nous confère aussi la responsabilité d'être rigoureux dans nos choix et scrupuleux dans la mise en œuvre de nos actions pour que tous nos crédits soient efficacement investis au profit de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des français.

Ces augmentations bénéficient à toutes nos politiques.

Bien entendu, la lutte contre le changement climatique reste un axe essentiel de nos actions. En particulier, nous allons continuer à investir dans les énergies renouvelables, avec le compte d'affectation spéciale pour la transition énergétique (CAS TE) qui progresse de 1,3 % et qui s'élèvera à 7,3 Md€ en 2019. Compte tenu des montants consacrés à ces aides, je serai particulièrement vigilant à ce que chaque euro soit le plus efficacement dépensé. C'est dans cet esprit qu'ont été renégociés les projets de parcs éoliens offshore en 2018. De même, la systématisation des appels d'offres, en remplacement des dispositifs de rachat ou de compensation, conjuguée avec l'évolution des technologies, nous permet de profiter de baisse de prix ²sensible et régulière pour les nouveaux projets solaires et éoliens. En dépensant mieux, l'investissement croissant consenti par l'État dans les énergies renouvelables permet d'accélérer la transition énergétique.

La fiscalité continue également à être un outil majeur de notre politique de lutte contre le changement climatique, notamment à travers la poursuite de l'évolution de la taxe carbone, qui a été fixée pour l'ensemble du quinquennat dès l'année dernière, afin de permettre aux acteurs d'intégrer la progression du coût des énergies fossiles dans leur choix d'investissement et d'y adapter leur comportement. Dans cette logique, la fiscalité sur le gazole non routier des entreprises industrielles et du bâtiment sera alignée en 2019 sur celle des particuliers.

Mais, nous allons aussi poursuivre et amplifier l'effort d'accompagnement des ménages pour lesquels ces évolutions sont difficiles à supporter. La prime à la conversion des véhicules, qui permet de retirer de la circulation des véhicules anciens les plus consommateurs et les plus polluants, est un grand succès : déjà plus de 170 000 demandes ont été enregistrées. Nous en tirons les conséquences en augmentant de près de 50 % son budget, sachant que cette prime bénéficie en grande majorité aux ménages non imposables et habitant en dehors de l'Île de France. Par ailleurs, nous maintenons à 6 000 € le niveau des primes à l'achat de véhicules électriques neufs, en cohérence avec l'objectif du plan climat prévoyant la fin des véhicules thermiques d'ici 2040.

Dans cette transition écologique, les Français les plus modestes doivent toutefois particulièrement être soutenus. C'est pourquoi la prime à la conversion est doublée (2000 €) pour les ménages non imposables. De même, nous

augmentons de 50€ le **chèque énergie** qui passera en 2019 en moyenne de 150€ à 200€. Mais l'objectif est avant tout d'aider les ménages à réduire leur facture grâce au crédit d'impôt (CITE), aux certificats d'économie d'énergie, à la simplification de l'éco-PTZ, aux aides de l'ANAH et à la TVA à taux réduit sur les travaux.

Mais l'année 2018 a aussi été marquée par la publication du Plan biodiversité en juillet dernier et, avec plus de **2,4 Md€** de crédits destinés aux actions dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, je veux faire progresser nos actions et mieux en mesurer le résultat. Je compte beaucoup sur nos grands opérateurs dans ce domaine pour faire en sorte que le plan devienne une réalité. En particulier les moyens spécifiquement consacrés à la biodiversité seront renforcés dans le cadre du 11^{ème} programme des agences de l'eau et le rapprochement de l'AFB et de l'ONCFS va nous permettre d'être plus efficace en matière de connaissance et de police de la nature. En outre, une mesure de 15 M€ supplémentaires en 2019 permettra au ministère de renforcer ses moyens d'intervention et de projets en matière de protection de la biodiversité, dans la perspective de la tenue du congrès mondial de la nature à Marseille en 2020.

Je porte aussi un intérêt particulier à la **qualité de vie des français** et les **1 217 M€** consacrés aux **risques, à la santé et à la gestion des déchets** doivent nous permettre de progresser, tant dans le domaine de la qualité de l'air et de l'alimentation, que dans la prévention des risques, en particulier avec l'exigence désormais de se préoccuper systématiquement de **l'adaptation au changement climatique**.

Dans ces domaines également la **fiscalité** peut jouer un rôle majeur, comme la Feuille de route sur l'économie circulaire adoptée en début d'année le prévoit. Nous allons ainsi modifier les taxes relatives aux déchets de façon à ce qu'à terme le coût de la mise en décharge soit supérieur à celui de la valorisation ou du recyclage, pour permettre d'atteindre notre objectif de réduction de 50 % des déchets mis en décharge.

Enfin, au croisement de nos politiques, notamment de lutte contre le changement climatique et de qualité de vie de nos concitoyens, les moyens des **transports** vont sensiblement progresser en 2019 pour atteindre presque **7 Md€**, avec une priorité forte donnée aux mobilités du quotidien et à la régénération du réseau routier, qui va se poursuivre dans les années qui viennent pour permettre à nos infrastructures et nos services de transport de fournir aux français le service qu'ils attendent.

Ainsi toutes les grandes priorités du ministère vont disposer de moyens supplémentaires, budgétaires et fiscaux, pour me permettre, en m'appuyant sur la mobilisation et la compétence des personnels du ministère et de ses opérateurs, de mener à bien nos politiques au service de la transition écologique.

François de Rugy
Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Sommaire



Investir 5

7 279 M€ pour les énergies renouvelables 5

2 374 M€ pour la politique de l'eau et de la biodiversité 5

6 990 M€ pour la mobilité 6



Accompagner 7

Les primes pour aider à l'achat de véhicules moins polluants 7

La rénovation énergétique 7

Le chèque énergie 8

L'économie sociale et solidaire 8



Protéger 9

La prévention des risques naturels 9

La prévention des risques technologiques 9

La protection de l'environnement pour protéger notre santé 9

La préservation de la qualité de l'air 9

Le développement de l'économie circulaire 9



Les moyens humains du ministère 11



Investir



7 279 M€ pour les énergies renouvelables

En 2019, le compte d'affectation spéciale transition énergétique (CAS TE) qui regroupe les **aides directes aux énergies renouvelables**, électriques et méthanisation, ainsi que le remboursement progressif de la dette due à EDF au titre de l'ex-CSPE, sera doté de 7 279 M€ de crédits, en **progression de 1,3 %**. Ces soutiens prennent la forme de compléments de prix, payés par rapport au prix de marché, fourni pendant 15 à 25 ans aux producteurs d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, biogaz...

Les énergies renouvelables sont en forte croissance dans le mix électrique français : historiquement seuls les barrages hydroélectriques fournissaient de l'énergie renouvelable, mais ces dernières années ont permis d'amorcer une transition énergétique fondée principalement sur l'énergie éolienne et solaire, avec une **très forte baisse du coût des nouvelles installations**. A titre d'exemple, le dernier appel d'offres de centrales photovoltaïques au sol a attribué des projets au tarif moyen de 52 € / MWh ce qui est inférieur au prix de marché de l'électricité constaté ces dernières semaines. L'objectif national fixé par la loi de transition énergétique est de 40 % d'énergie renouvelable dans le mix électrique français en 2030.

Au cours de l'année 2018 seront installés environ **1,8 GW de projets éolien terrestre et 1,2 GW de projets d'énergie solaire**, portant la puissance totale installée de ces deux énergies à 25 GW, en hausse de 14 %. La hausse de la puissance installée est largement supérieure à la hausse de la dépense publique y afférente. En dépensant mieux, l'investissement croissant consenti par l'État sera démultiplié.

Par ailleurs, le budget de l'ADEME permettra une **augmentation du fonds chaleur** dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Montant alloué au crédit en 2019 : **7 279 M€**, soit une hausse de **1,3%**

Montant alloué au crédit en 2018 : **7 184 M€**



2 374 M€ pour la politique de l'eau et de la biodiversité

Le plan biodiversité a prévu des actions concrètes dans les domaines de la reconquête de la biodiversité de nos territoires y compris en ville, la préservation des insectes pollinisateurs, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'accompagnement des agriculteurs pour les « services environnementaux qu'ils rendent à nos territoires », l'objectif « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 », le renforcement des espaces protégés.

Pour accompagner ce plan, le programme budgétaire « eau et biodiversité » augmentera de 15 M€ en 2019. En outre, le programme d'investissements d'avenir (PIA) cofinancera des opérations innovantes pour renforcer l'intégration de la nature dans la ville et l'accès pour tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité.

Au titre de la gestion équilibrée et durable des ressources en eau, les agences de l'eau aident aux investissements dans le « petit cycle » de l'eau (eau potable et assainissement) et dans le « grand cycle » (cycle naturel). Le 11^{ème} programme des agences de l'eau prévoit **12,6 Mds€** durant les six prochaines années autour des deux priorités de la solidarité territoriale, et de l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, en application du plan biodiversité présenté le 4 juillet 2018.

L'augmentation de la redevance pour pollution diffuse (**50 M€**) perçue par les agences de l'eau permettra de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires tout en accélérant la conversion à l'agriculture biologique.

La création d'un nouvel établissement public fusionnant l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Agence française pour la biodiversité permettra de regrouper les compétences pour la préservation de la nature.

Montant alloué au crédit en 2019 : **2 374 M€**, soit une hausse de **1,7%**

Montant alloué au crédit en 2018 : **2 334 M€**



6 990 M€ pour la mobilité

Le gouvernement est engagé dans une **transformation profonde de notre politique de mobilité**, levier majeur de la transition écologique et solidaire de la France au bénéfice des besoins quotidiens de nos concitoyens et de l'accessibilité des territoires.

Première étape d'une refonte de la programmation des investissements, l'année 2019 est marquée par un effort d'augmentation de plus de **300 M€** pour l'ensemble des transports.

En particulier le gouvernement confirme la priorité à l'entretien et la modernisation des réseaux existants, en cohérence avec les initiatives sanctuarisées au sein du Grand Plan d'Investissement, et prévoit d'augmenter de **50 M€** les moyens de la route et de la voie d'eau tandis que, grâce au nouveau pacte ferroviaire et à la reprise progressive de la dette du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, **SNCF Réseau continuera à investir massivement sur la remise à niveau du réseau structurant (3,6 Md€/an)**.

Le gouvernement tient également ses engagements en matière de **renouvellement de rames de TET et TER**, au bénéfice direct de la qualité de service et du confort de leurs usagers, en augmentant son effort de plus de **80 M€**. Il renforce aussi son soutien au **rééquilibrage modal dans le transport de marchandises** et à l'efficacité de nos ports avec une augmentation de plus **40 M€** au bénéfice des acteurs de la filière.

Enfin, l'État engagera la première mise en œuvre des **investissements du plan vélo**, avec la création d'un Fonds national « mobilité actives », d'un montant de **350 M€**, sur une durée de 7 ans, visant à soutenir, accélérer et amplifier les **projets de création d'axes cyclables** structurants dans les collectivités. Ce fonds sera intégré à la trajectoire pluriannuelle de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF). Ce fonds ciblera notamment les discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de l'État. Le **premier appel à projets sera lancé en 2019**, dans le prolongement de l'appel à projets « Vélo et territoires » lancé le 14 septembre 2018 par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et qui doit permettre aux territoires d'anticiper la mise en œuvre du Fonds national « mobilités actives ».

Pour accompagner ces investissements dans les infrastructures vélo, à partir de 2020 (publication de la Loi d'orientation sur les mobilités), tous les employeurs privés et publics pourront contribuer aux frais de déplacement domicile-travail à vélo de leurs salariés sur une base forfaitaire jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales. Cette contribution, appelée « Forfait mobilité durable » remplacera l'indemnité kilométrique vélo mise en place jusqu'à ce jour. L'État généralisera la mise en place du forfait mobilité durable pour ses agents d'ici 2020, à hauteur de 200 €/an, et encourage l'ensemble des employeurs à s'inscrire dans cette dynamique.

Par ailleurs, des crédits inscrits au budget du ministère de l'intérieur sont fléchés dans le Grand plan d'investissement sur les transports. Ainsi, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui accompagne la transformation des territoires peut être utilisée par les collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables ». 500M€ sont réservés sur le quinquennat aux enjeux de mobilité. Ils pourront notamment financer des aménagements permettant de développer les mobilités actives, en portant une attention particulière aux installations facilitant l'intermodalité.

2019 marque ainsi la première étape de transformation de notre politique d'investissement dans les transports et la mobilité, au service de la transition écologique.

Montant alloué au crédit en 2019 : 6 990 M€, soit une hausse de 5%

Montant alloué au crédit en 2018 : 6 660 M€



Accompagner



Les primes pour aider à l'achat de véhicules moins polluants

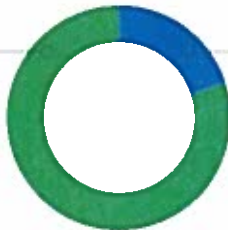
Les crédits pour la prime à la conversion et l'aide à l'achat de véhicules électriques sera **augmenté de 47 % en 2019**, avec près de 570 M€. Dans un contexte d'augmentation de la fiscalité carbone sur les carburants et d'un rapprochement de la fiscalité du diesel et de l'essence, cette prime vise à retirer du parc les véhicules les plus anciens et les plus polluants en aidant dans cette démarche les ménages. En 2019, la fiscalité du diesel augmentera de 6,5 ct€/l et celle de l'essence de 2,9 ct€/l.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'État propose une prime de 1 000 € pour tous les Français et de 2 000 € pour les ménages non imposables à condition de mettre au rebut des véhicules diesel d'avant 2001 (de 2006 pour les ménages non imposables) ou des véhicules essence immatriculés avant 1997. Pour tous les ménages qui mettent au rebut un véhicule ancien et qui achètent un véhicule neuf électrique, la prime est portée à 2 500 €.

Dès 2018, la prime à la conversion automobile aura probablement atteint la moitié de l'objectif du quinquennat, soit plus de 250 000 véhicules (170 122 dossiers déposés au 16/09/18). Elle sera maintenue en 2019, en faisant légèrement évoluer ses critères afin de la rendre plus écologique et en conservant un rythme soutenu de conversion de véhicules anciens, essence ou diesel, mis au rebut.

VÉHICULES MIS AU REBUT

VÉHICULES DIESEL
80,08% (116 002)



VÉHICULES ESSENCE
(28 741) 19,92%

RÉPARTITION DES PRIMES À LA CONVERSION DÉCIDÉES PAR TYPE D'ACQUÉREUR

ACQUÉREURS NON IMPOSABLES
70,85% (102 631)



ACQUÉREURS IMPOSABLES
(42 225) 29,15%



La rénovation énergétique

La taxation accélérée des énergies fossiles, pour réduire leur consommation et donc leurs effets, **renforce l'intérêt des travaux de rénovation énergétique des logements** en matière de sobriété énergétique et de transition vers les énergies renouvelables.

Pour continuer à les soutenir, l'aide à la réalisation de ces travaux sera poursuivie via la **prolongation du CITE en 2019**, le maintien du **taux réduit de TVA à 5,5 %** sur les travaux, ainsi qu'une **simplification de l'éco-prêt à taux zéro (EcoPTZ)**

Par ailleurs, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) permet d'inciter aux économies d'énergie dans tous les secteurs économiques : bâtiments résidentiels, bâtiments tertiaires, industrie, transports, agriculture et

réseaux. Il met en place un marché par lequel les fournisseurs d'énergie aident d'autres acteurs à mettre en œuvre des actions porteuses d'économies d'énergie, sans mobiliser le budget de l'État.

Les objectifs de la période 2018 - 2020 des CEE représentent une ambition doublée par rapport à ceux de 2015 à 2017 et une mobilisation de fonds privés à hauteur de plus de 2 milliards d'euros par an.



Le chèque énergie

Le chèque énergie qui bénéficie à près de **3,7 millions de ménage** sera revalorisé pour que **son montant moyen passe de 150 à 200 euros**.

Cet outil de lutte contre la précarité énergétique vient en aide aux ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie. Il s'est substitué en 2018 aux tarifs sociaux de gaz et d'électricité qui ont cessé d'exister. Le chèque énergie est attribué sur la base d'un critère fiscal unique, en tenant compte du niveau de revenu et de la composition des ménages. Il est envoyé automatiquement aux ménages qui sont à jour de leurs obligations fiscales : il n'y a **aucune démarche à réaliser**.

Cet effort de solidarité représente **710 M€**, soit une augmentation de 129 M€ (+22%).



L'économie sociale et solidaire

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire contribuent à la dynamique de notre économie (10% du PIB et 13% des emplois privés) et à l'adaptation de notre modèle social tout en contribuant activement à la transition écologique.

Les crédits consacrés à l'animation du secteur de l'Économie sociale et solidaire bénéficieront en 2019 d'une importante mesure nouvelle de 5 M€ pour être portés à 19 M€, afin notamment d'**amplifier le programme French impact** lancé en 2018.



Protéger

Les politiques de protection du ministère mobilisent 1217 M€. Avec l'appui de ses opérateurs (ANSES, INERIS...), la priorité du ministère est d'améliorer les connaissances en termes d'évaluation des risques (air intérieur, pesticides, nanoparticules, pollution à la chlordécone, ondes et champs électromagnétiques, programme de bio-surveillance, cohorte « Elfe » de suivi de 20 000 enfants...), puis de réduire l'exposition des populations aux polluants, notamment les perturbateurs endocriniens.



La prévention des risques naturels

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier ») a été créé pour financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur. Élargi depuis aux actions de prévention des risques, il sera particulièrement mobilisé en 2019, dans un contexte d'accroissement des risques liés au changement climatique et à l'augmentation de la fréquence des événements climatiques majeurs. Il financera en particulier une mesure « digues domaniales » pour un montant de 25 M€ en 2019 et 2020.



La prévention des risques technologiques

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) permettent de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques (appelés également SEVESO seuil haut). Leur déploiement est en cours d'achèvement. 6,4 M€ seront consacrés dans le budget 2019 à la mise en œuvre des mesures prescrites.



La protection de l'environnement pour protéger notre santé

L'enjeu de la connaissance est essentiel pour convaincre au niveau européen comme au niveau national d'aller vers un modèle agricole sans utilisation massive de pesticides présentant des dangers importants (un effort particulier sera d'ailleurs mobilisé pour le glyphosate) de supprimer les substances dangereuses de nos objets quotidiens et de notre alimentation, de prévenir les risques liés aux ondes électromagnétiques et au bruit.



La préservation de la qualité de l'air

L'année 2019 sera également marquée par le renforcement de la politique d'amélioration de la qualité de l'air avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) qui vise tous les secteurs d'activité (industrie, transport, résidentiel et agriculture). Face à l'urgence sanitaire, la priorité sera accordée à la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route en faveur de la qualité de l'air, dans les territoires les plus touchés par la pollution.

Parallèlement, le système d'information et de surveillance de la qualité de l'air poursuivra sa transformation en permettant une plus grande efficacité dans l'établissement des rapportages ainsi que dans l'information du public.



Le développement de l'économie circulaire

La France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. 18 millions de tonnes de déchets non dangereux (comme les déchets des ménages) ont été envoyés en décharge en 2014, c'est moins bien que beaucoup de pays européens. La feuille de route « économie circulaire » a été adoptée le 23 avril 2018 par le Gouvernement. Elle permettra de développer une nouvelle façon de produire et de consommer.

Le fonds économie circulaire de l'ADEME, établi à 170 M€, permet le financement d'actions visant à développer les pratiques vertueuses de prévention des déchets au sein des collectivités et des entreprises mais aussi à les accompagner dans la mise en œuvre d'une consommation responsable des ressources. Il soutient la dynamique présente dans les territoires en facilitant, par exemple, le déploiement du tri à la source des biodéchets (méthanisation, compostage).

L'année 2019 sera marquée par l'utilisation de la fiscalité des collectivités locales pour atteindre notre objectif de réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025, en application de la feuille de route sur l'économie circulaire :

- augmentation de la composante « Déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), pour renchérir progressivement le coût de la mise en décharge et de l'incinération des déchets, de façon à ce qu'à terme leur coût soit supérieur de 10 €/t à celui du recyclage, ce qui n'est actuellement pas le cas. L'annonce dès le PLF 2019 de cette hausse de TGAP programmée pour 2021 donne une visibilité inédite aux opérateurs pour investir dans des technologies de recyclages des déchets alternatives vertueuses à la mise en décharge et l'incinération ;
- réduction du taux de TVA à 5,50 % pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers, pour réduire les charges des collectivités qui développent la prévention et la valorisation des déchets. Cette mesure, qui permet de réduire le prix facturé aux collectivités locales pour leurs opérations de recyclage, accompagne l'augmentation de la composante « Déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP);
- mesures fiscales destinées à faciliter la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) pour promouvoir la taxation « au poids » de l'enlèvement des déchets, notamment la baisse temporaire à 3% des frais de gestion perçus par l'État pour le recouvrement de la TEOMi qui permettra aux collectivités d'absorber les éventuels surcoûts occasionnés au début de son déploiement.



Les moyens humains du ministère

Depuis 2018, les effectifs gérés par le MTES sur le programme 217 comprennent également les emplois qui mettent en œuvre les politiques du ministère de la cohésion des territoires (MCT).

Les effectifs prévus pour 2019 s'élèvent à **39 850 équivalents temps plein travaillés dans les services ministériels dont 9 991 œuvrant aux politiques publiques du MCT** (auxquels s'ajoutent **24 254 ETPT pour les opérateurs** et **11 488 ETPT pour le budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens**).

La contribution du ministère à la réduction des effectifs de l'Etat est de -811 ETP et de - 502 ETP pour les opérateurs entre 2018 et 2019, soit une diminution de -2%, dans la continuité de l'année précédente. Des créations d'emploi sont par ailleurs prévues au bénéfice de la société du Grand Paris (200 ETP) et de la société du canal seine Nord (32 ETP). Le ministère continuera à recruter : 1400 recrutements sont prévus en 2019.



**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

**Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris**

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

ecologique-solidaire.gouv.fr

